



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### CARTRIDGE S-IRV - PART A

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CARTRIDGE S-IRV

Numéro du produit SMCH1 VE+

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur pgb-Polska Sp. z. o. o.  
ul. Fryderyka Willhelma Redena 3  
41 - 807 Zabrze, Poland  
Tel. +48 (32) 330 26 10  
Fax. +48 (32) 330 26 20  
www.pgb-polska.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)207 858 0111 (24 heures)

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

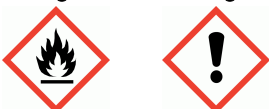
Dangers pour l'environnement Non classé.

###### Santé humaine

Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. Peut irriter les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

## CARTRIDGE S-IRV - PART A

<b>Mentions de danger</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**2.3. Autres dangers****SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

<b>MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 923-26-2	Numéro CE: 213-090-3
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	
<b>VINYL TOLUENE</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 25013-15-4	Numéro CE: 246-562-2
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119622074-50-XXXX
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Asp. Tox. 1 - H304	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
-------------------	--

## CARTRIDGE S-IRV - PART A

<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation</b>	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer une irritation cutanée/eczéma.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers particuliers** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

## CARTRIDGE S-IRV - PART A

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions d'utilisations** Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Précautions de stockage** Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****VINYL TOLUENE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 240 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**VINYL TOLUENE (CAS: 25013-15-4)**

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 37 mg/m <sup>3</sup> REACH dossier d'information
<b>PNEC</b>	- Eau douce; 0.0498 mg/l - Eau de mer; 0.002 mg/l - rejet intermittent; 0.013 mg/l - STP; 1 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.684 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0684 mg/kg - Sol; 0.133 mg/kg REACH dossier d'information

**8.2. Contrôles de l'exposition****Equipements de protection****Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

**Protection des mains** Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

## CARTRIDGE S-IRV - PART A

<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
<b>Mesures d'hygiène</b>	NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

<b>SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques</b>
---

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Beige.
<b>Odeur</b>	Aromatique.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>165°C @
<b>Point d'éclair</b>	53°C
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Autre inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	6 hPa @ 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	1.65 - 1.75 @ 20°C
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.

## CARTRIDGE S-IRV - PART A

<b>Viscosité</b>	> 60 S ISO2431
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

**9.2. Autres informations****SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.
-------------------	---

**10.2. Stabilité chimique**

<b>Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.
---	---

**10.4. Conditions à éviter**

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.
----------------------------	---

**10.5. Matières incompatibles**

<b>Matières incompatibles</b>	Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.
-------------------------------	---

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.
--	--------------------

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë - inhalation**

<b>ETA inhalation (vapeurs mg/l)</b>	15 927,0
--------------------------------------	----------

**Sensibilisation cutanée**

<b>Sensibilisation cutanée</b>	Sensibilisant.
--------------------------------	----------------

<b>Inhalation</b>	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.
-------------------	--

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
------------------	---

<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une irritation.
-----------------------	---

<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
-------------------------	-------------------------

<b>Dangers chroniques et aigus pour la santé</b>	Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
--	--

<b>Voie d'exposition</b>	Contact avec la peau et/ou les yeux.
--------------------------	--------------------------------------

<b>Symptômes</b>	Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Irritation cutanée.
------------------	---

<b>Considérations médicales</b>	Affections cutanées et allergies.
---------------------------------	-----------------------------------

**Informations toxicologiques sur les composants**

## CARTRIDGE S-IRV - PART A

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLEToxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>) 5 000,0  
mg/kg)

Espèces Rat

VINYL TOLUENEToxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs 110,0  
mg/l)

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**SECTION 12: Informations écologiques**

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. ToxicitéInformations écologiques sur les composantsVINYL TOLUENE

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 hours, 96 heures: 23.4 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

12.2. Persistance et dégradabilité12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

Informations écologiques sur les composantsVINYL TOLUENE

Coefficient de partage log Pow: 3.36

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non applicable.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

## CARTRIDGE S-IRV - PART A

**Méthodes de traitement des déchets** Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ICAO) 1866

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition (ADR/RID) RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (IMDG) RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (ICAO) RESIN SOLUTION

Nom d'expédition (ADN) RESIN SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID Exempt C1 2.2.3.1.5

Classe IMDG Exempt. IMDG Code Clause 2.3.2.5

**Etiquette IMDG**

Classe/division ICAO 3

**Risque subsidiaire ICAO****Etiquettes de transport****14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ICAO) III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SECTION 16: Autres informations**

**Commentaires sur la révision** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.



## CARTRIDGE S-IRV - PART A

<b>Date de révision</b>	18/09/2015
<b>Révision</b>	4
<b>Remplace la date</b>	17/04/2015
<b>Numéro de FDS</b>	20343
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

### CARTRIDGE S-IRV - PART B

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CARTRIDGE S-IRV

Numéro du produit SMCH1 VE+

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Catalyseur.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur pgb-Polska Sp. z. o. o.  
ul. Fryderyka Willhelma Redena 3  
41 - 807 Zabrze, Poland  
Tel. + 48 (32) 330 26 10  
Fax. + 48 (32) 330 26 20  
www.pgb-polska.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)207 858 0111 (24 heures)

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi; R36. N; R50. R52/53, R43

Santé humaine Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

Environnement Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Physicochimique Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

## CARTRIDGE S-IRV - PART B

## Pictogramme de danger



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mentions de danger</b>	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	PEROXYDE DE DIBENZOYLE
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P411 Stocker à une température ne dépassant pas 25°C/77°F.

## 2.3. Autres dangers

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

<b>PEROXYDE DE DIBENZOYLE</b> <span style="float: right;"><b>10-15%</b></span>		
Numéro CAS: 94-36-0	Numéro CE: 202-327-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511472-50-XXXX
Facteur M (aigu) = 10		
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>	
Org. Perox. B - H241	O; R7. E; R3. Xi; R36. N; R50. R43	
Eye Irrit. 2 - H319		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
<b>BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR</b> <span style="float: right;"><b>5-10%</b></span>		
Numéro CAS: 670241-72-2	Numéro CE: 447-010-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000018876-55-XXXX
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>	
Aquatic Chronic 2 - H411	N; R51/53	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

## CARTRIDGE S-IRV - PART B

**4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers particuliers</b>	Aucune règle de comportement particulière n'est prescrite en raison de la faible quantité de produit manipulée.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone.

**5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

## CARTRIDGE S-IRV - PART B

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Précautions de stockage** Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****GLYCERINE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup> aérosols

**PEROXYDE DE DIBENZOYLE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**PEROXYDE DE DIBENZOYLE (CAS: 94-36-0)**

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 11.75 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 6.6 mg/kg/jour Industrie - Ingestion; Long terme : 1.6 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	- Sédiments (eau de mer); 0.0338 mg/kg - Eau douce; 0.000602 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.338 mg/kg - STP; 0.35 mg/l - Eau de mer; 0.0000602 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Equipements de protection**

## CARTRIDGE S-IRV - PART B

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Prévoir une ventilation suffisante.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune recommandation particulière.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Noir.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Indéterminé.
<b>Point de fusion</b>	Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Autre inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	1.5 - 1.6
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Indéterminé.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	50°C

## CARTRIDGE S-IRV - PART B

<b>Viscosité</b>	> 60 S ISO2431
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Indéterminé.

**9.2. Autres informations****SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Amines. Réducteurs forts.

**10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Décomposera à des températures dépassant 50°C.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne polymérisera pas.

**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les acides et les bases.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Réducteurs forts. Acides, non comburants. Acides - organiques. Bases - inorganiques. Bases - organiques. Amines.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Sensibilisation cutanée**

**Sensibilisation cutanée** Sensibilisant.

**Inhalation**

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané**

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Contact oculaire**

Irritation des yeux et des muqueuses.

**Voie d'exposition**

Contact avec la peau et/ou les yeux.

**Symptômes**

Irritation cutanée. Irritation des yeux et des muqueuses.

**Considérations médicales**

Pas d'information disponible.

**Informations toxicologiques sur les composants****PEROXYDE DE DIBENZOYLE****Toxicité aiguë - orale**

## CARTRIDGE S-IRV - PART B

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 950  
mg/kg)

**Espèces** Rat

Cancérogénicité

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**Informations écologiques sur les composantsPEROXYDE DE DIBENZOYLEtoxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.01 < L(E)C50 ≤ 0.1

**Facteur M (aigu)** 10

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 hours, 96 heures: 0.06 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 hours, 48 heures: 0.11 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 hours, 72 heures: 0.07 mg/l, Selenastrum capricornutum

BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 24 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)  
CL<sub>50</sub>, 48 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)  
CL<sub>50</sub>, 72 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)  
CE<sub>50</sub>, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)  
CE<sub>100</sub>, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)  
NOEC, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 24 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna  
CE<sub>50</sub>, 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna  
NOEC, 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - microorganismes** Cl<sub>50</sub>, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées  
NOEC, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Mobile. Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**



## CARTRIDGE S-IRV - PART B

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes****SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Information générale** Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

**Méthodes de traitement des déchets** Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition (ADR/RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

"LQ" <5 Ltr / <5 Kg

**Classe ADR/RID** "LQ" S P 375

**Code de classement ADR/RID** M6

**Etiquette ADR/RID** 9

**Classe IMDG** "LQ" c 2.10.2.7

**Classe/division ICAO** 9

**Classe ADN** 9

**Etiquettes de transport****14.4. Groupe d'emballage**

**Groupe d'emballage (ADR/RID)** III

**Groupe d'emballage (IMDG)** III

**Groupe d'emballage (IATA)** III

**Groupe d'emballage (ICAO)** III

## CARTRIDGE S-IRV - PART B

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes  
d'intervention d'urgence •3ZNuméro d'identification du  
danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (E)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

**Document d'orientation** Workplace Exposure Limits EH40.**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SECTION 16: Autres informations****Commentaires sur la révision** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.**Date de révision** 14/04/2015**Révision** 4**Remplace la date** 13/04/2015**Numéro de FDS** 20483

**Phrases de risque dans leur intégralité** R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.  
R7 Peut provoquer un incendie.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## CARTRIDGE S-IRV - PART B

**Mentions de danger dans leur intégralité**

- H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.